

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal

## Zones Humides : Consultation du public sur la mise à jour des inventaires

du 1<sup>er</sup> au 30 septembre

=> **Faites vos observations auprès de la Communauté de communes**

### **1/ par courrier :**

Bretagne porte de Loire Communauté  
42 rue de Sabin  
35470 BAIN-DE-BRETAGNE

à l'attention de M. RAULT chargé de mission urbanisme - environnement  
en mentionnant l'objet : observations dans le cadre de la consultation sur les zones humides

### **2/ par mail**

[urbanisme@bretagneportede Loire.fr](mailto:urbanisme@bretagneportede Loire.fr)

en mentionnant l'objet : observations dans le cadre de la consultation sur les zones humides

### **3/ un registre (PLUI) est également disponible dans chaque mairie**

en mentionnant l'objet : observations dans le cadre de la consultation sur les zones humides

**Attention**, pour vos observations il est essentiel que vous indiquiez

- nom, prénom, adresse et téléphone de la personne faisant son observation
- la commune et le lieu dit où se situe la zone humide (zh)
- le n° de la grille et le n° de la zone humide figurant sur la carte
- vos observations : contestation de la présence ou du tracé de la zone humide, demande de renseignements complémentaires, oubli de zones humides dans l'inventaire...
- vous pouvez joindre tout document complémentaire nécessaire à la bonne compréhension de votre demande.

Toutes les observations seront abordées en groupe de travail communal et une prospection complémentaire sera faite par le cabinet d'études avec un sondage de sol à la tarière pédologique.

Ce passage sur le terrain pourra se faire en présence d'un représentant de la collectivité, d'un membre du groupe de travail et de la personne ayant fait une remarque.

L'appui des services de la police de l'eau est également possible.